

GUIDE D'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

PRÉVENTION DES SINISTRES

L'installation d'un chauffe-eau nécessite le savoir-faire d'un professionnel, conformément aux normes en vigueur et à la notice technique du produit. Le respect de ces règles est impératif pour que la garantie du fabricant soit valable et pour éviter tout dommage entraînant parfois de lourds préjudices financiers pour l'installateur et son assurance. Atlantic vous propose dans ce document une démonstration par le contre-exemple et vous rappelle les règles essentielles à respecter lors de l'installation d'un chauffe-eau.

Retrouvez des conseils pratiques, les normes et les recommandations d'Atlantic pour vous accompagner dans votre démarche qualité.



CAUSE DU SINISTRE PER sur la sortie eau chaude

CONSÉQUENCES

- ⊕ Le PER éclate en sortie de chauffe-eau sous l'effet de la température
- ⊕ Inondation



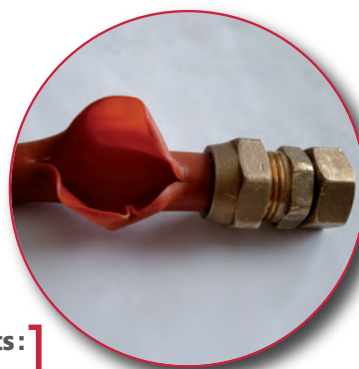
LA RECOMMANDATION ATLANTIC

L'utilisation du PER en sortie eau chaude est interdite.

Dans le cas d'un raccordement PER, il est obligatoire d'utiliser un mitigeur en sortie eau chaude pour obtenir une eau à 60°C maximum.



Montant des dégâts:
1950 €*



CAUSE DU SINISTRE Chauffe-eau installé sans raccord diélectrique

CONSÉQUENCES

- ⊕ Après 1 an de fonctionnement, fuite au niveau du piquage eau chaude
- ⊕ Corrosion de la cuve par l'extérieur



LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Le raccordement sur la sortie d'eau chaude se fait obligatoirement avec un manchon fonte, acier, ou un raccord isolant afin d'éviter la corrosion de la tubulure (contact direct fer-cuivre).

Les raccords laiton sont interdits à ce niveau (NFC 15-100).



Montant des dégâts:
10 000 €*



CAUSE DU SINISTRE Installation d'un réducteur de pression entre le groupe de sécurité et l'entrée eau froide

CONSÉQUENCES

- ⊕ Suppression du chauffe-eau
- ⊕ Inondation provoquant un effondrement du plafond



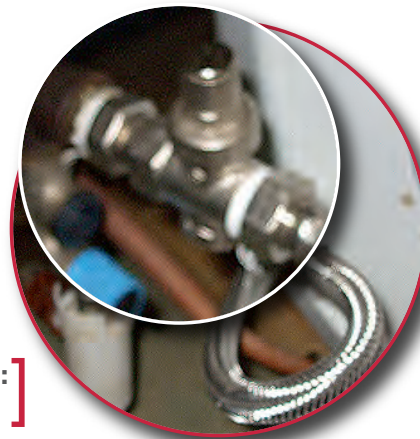
LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Prévoir un réducteur de pression si la pression du réseau d'eau froide est supérieure à 5 bars.

Le positionner impérativement sur l'arrivée d'eau générale après le compteur (et pas sur le chauffe-eau).



Montant des dégâts:
6 000 €*



CAUSE DU SINISTRE Présence d'un adoucisseur mal réglé sur l'installation

CONSÉQUENCES

- ⊕ Eau fortement agressive
- ⊕ Fuite du chauffe-eau 2½ ans après l'installation dans le grenier
- ⊕ Inondation au rez-de-chaussée

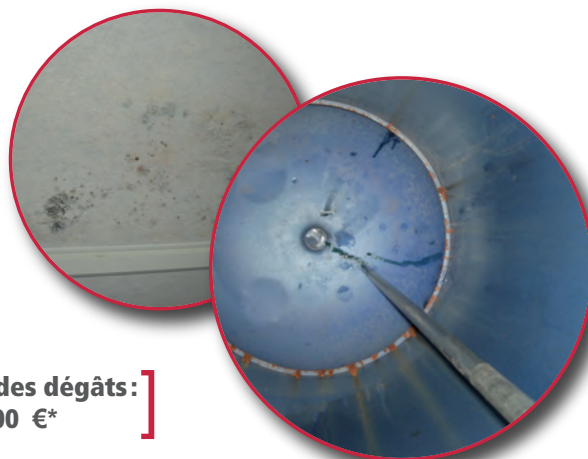


LA RECOMMANDATION ATLANTIC

L'eau alimentant une production d'eau chaude sanitaire doit répondre au DTU 60.1 additif N°4 (Minimum 15 °F).



Montant des dégâts:
2 000 €*



CAUSE DU SINISTRE

Vanne d'arrêt installée entre le groupe de sécurité et l'arrivée d'eau froide

CONSÉQUENCES

- ⊗ Groupe de sécurité inopérant si la vanne est fermée
- ⊗ Suppression de la cuve
- ⊗ Inondation

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Un groupe de sécurité (non fourni avec le chauffe-eau) conforme à la norme NF EN 1487 est obligatoirement vissé sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau.

Aucune vanne d'arrêt ne doit être placée entre ce groupe de sécurité et l'arrêt d'eau froide.

Attention aux installations avec 2 ballons en série : ne pas placer de vanne entre eux, un groupe par ballon est imposé.

”



Montant des dégâts:
2000 €*

CAUSE DU SINISTRE

Chauffe-eau standard modifié pour fonctionner en géothermie

CONSÉQUENCES

- ⊗ Ajout d'un serpentin en cuivre dans la cuve qui sert d'échangeur thermique
- ⊗ Protection de cuve non adaptée
- ⊗ Corrosion puis fuite après 2 mois de fonctionnement

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Ne jamais modifier un chauffe-eau.

Ne jamais intervenir sur un chauffe-eau modifié, au risque d'être tenu pour responsable des problèmes futurs.

La garantie du fabricant ne s'appliquera pas si le produit a été modifié.

”



Montant des dégâts:
2500 €*

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE

- Déclarer le sinistre à sa compagnie d'assurances.
- Prendre des photos de l'installation.
- **Conserver sur les lieux du sinistre le matériel mis en cause.**
- **Après accord de l'assurance du sinistré,** procéder à la remise en état de l'installation.
Tout facturer (une intervention gratuite pourrait être interprétée comme une reconnaissance de sa responsabilité).
- Se rendre à l'expertise ou se faire représenter par son assureur (s'il est convoqué).

À NE PAS FAIRE

- Détruire l'appareil.
- Enlever l'appareil des lieux du sinistre.

CAUSE DU SINISTRE

Chauffe-eau installé dans des combles avec un des fils mal serré au bornier

CONSÉQUENCES

- ⦿ Échauffement puis incendie

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Toujours vérifier le bon serrage des bornes avant de fermer les capots.

Rappel de la NFC 15-100 § 526.1 :

« Les connexions doivent être réalisées de façon telle qu'aucun desserrage ni rupture de brins ne soit possible sous l'effet des échauffements, variations de charge, vibrations des matériaux, dans les conditions de service. »

”



[Montant des dégâts :
16 500 €*]

CAUSE DU SINISTRE

Branchement direct sur la résistance

CONSÉQUENCES

- ⦿ Rupture de la soudure longitudinale du chauffe-eau
- ⦿ Vaporisation à l'intérieur du logement ($T^{\circ} > 100^{\circ} \text{C}$) entraînant une déformation de tous les composants PVC (tuyaux, tableau électrique, électroménager...)

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Le raccordement direct sur les résistances (sans passer par le thermostat) est interdit : la température de l'eau n'est plus limitée ni en régulation, ni en sécurité.

Raccorder l'alimentation sur le thermostat ou sur le bornier prévu à cet effet (cas des chauffe eau ACI).

”



[Montant des dégâts :
6 000 €*]

CAUSE DU SINISTRE

Cas des chauffe-eau collectifs : erreur de branchement sur un chauffe-eau 1000L

CONSÉQUENCES

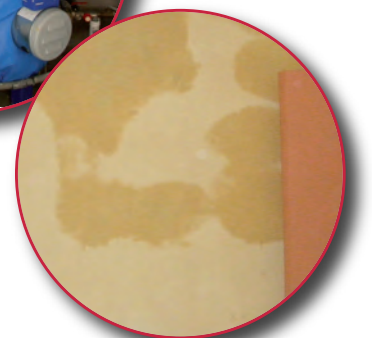
- ⦿ La marche forcée du contacteur de puissance shunte le thermostat
- ⦿ Surchauffe
- ⦿ Rupture du sertissage sur la sortie eau chaude
- ⦿ Inondation importante

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Le thermostat qui équipe les chauffe-eau de plus de 5 KW ne doit pas couper directement la puissance, il doit commander la bobine d'un relais contacteur de puissance SANS marche forcée (non fourni).

”



[Montant des dégâts :
17 000 €*]

CAUSE DU SINISTRE

Raccordement en fil 2,5 mm² souple

CONSÉQUENCES

- ⊖ Écrasement du fil dans la boîte de raccordement
- ⊖ Échauffement puis incendie



[Montant des dégâts :
7 000 €*]

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Alimentation monophasée : liaison électrique assurée en câbles rigides de section mini 3x2,5 mm²

Alimentation triphasée : 4x2,5 mm²

Remarque : en cas de raccordement en fils souples, ceux-ci doivent être impérativement sertis.

Les conditions de garantie

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste. **Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.**

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation faisant foi), en l'absence de justificatif la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. ATLANTIC tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées.

IMPORTANT

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts. Le sinistré doit informer son assureur.

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

Des conditions d'environnement anormales :

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après départ usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
- Alimentation électrique présentant des surtensions importantes (réseau, foudre...).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroit difficilement accessible) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art, notamment :

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, modification de son tarage...
- Absence de manchons (fonte, acier ou isolant) sur les tuyaux de raccordement eau chaude pouvant entraîner sa corrosion.

- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NFC 15100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non-respect des schémas de raccordements prescrits par le Constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.

Un entretien défectueux :

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non-entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

CAUSE DU SINISTRE

Installation dans un local non habité et non chauffé

CONSÉQUENCES

- ⊖ Gel du groupe de sécurité
- ⊖ Surpression à l'intérieur de la cuve
- ⊖ Rupture de la cuve qui provoque une inondation
- ⊖ 5 à 10 cm d'eau au rez-de-chaussée

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Un chauffe-eau doit toujours être installé dans un local en permanence hors gel.

”

[Montant des dégâts :
35 000 €*]



CAUSE DU SINISTRE

Aucun accès au chauffe-eau (installation dans un caisson en plaques de plâtre)

CONSÉQUENCES

- ⊖ Fuite à cause du manque d'entretien

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Pour l'entretien, un espace de 500 mm est obligatoire en face de chaque équipement électrique.

Le groupe de sécurité doit rester accessible.

”

[Montant des dégâts :
2 000 €*]



CAUSE DU SINISTRE

Fuite du chauffe-eau installé dans un grenier

CONSÉQUENCES

- ⊖ Infiltration d'eau sur les 2 étages inférieurs

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Un bac de rétention raccordé au réseau d'eaux usées doit être installé sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est placé dans un faux plafond, combles ou au-dessus de locaux habités.

”

[Montant des dégâts :
2 000 €*]



CAUSE DU SINISTRE

Chauffe-eau installé sur trépied non adapté + 1 vis de fixation dans un mur en plaques de plâtre

CONSÉQUENCES

- ⊖ Mauvais montage du trépied + fixation au mur trop faible pour assurer la stabilité de l'ensemble
- ⊖ Chute du chauffe-eau

“

LA RECOMMANDATION ATLANTIC

Il faut utiliser le trépied correspondant au modèle de chauffe-eau.

Le trépied ne doit jamais être modifié.

Il faut obligatoirement fixer le chauffe-eau au mur, conformément à la norme EN60-335-1 article 20.

”

[Montant des dégâts :
2 000 €*]

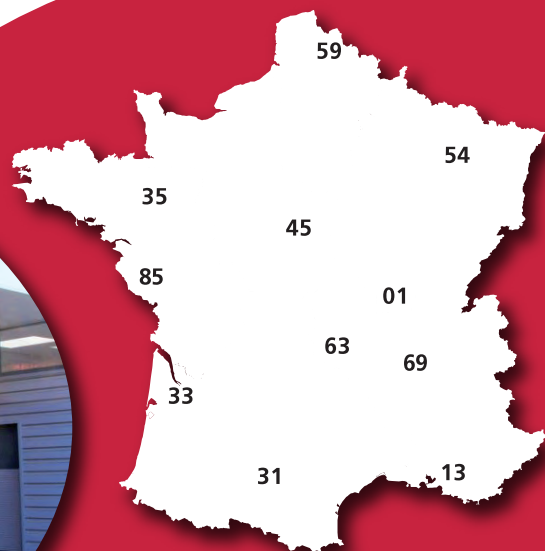


Un engagement concret auprès des professionnels.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre activité d'installation et de conseil au quotidien, Atlantic a créé des centres de formations spécialement conçus pour les professionnels.

Les centres de formation Atlantic proposent différents stages qui vous permettent de rester à jour sur toutes les innovations techniques du marché et de répondre au mieux à toutes les questions posées par vos clients.

- ⊕ Découverte des nouveaux produits, perfectionnements, techniques de conseil et de vente, installation, dépannage, entretien, réglementation...
- ⊕ Atlantic vous propose des formations adaptées quel que soit le marché : domestique, collectif ou tertiaire.
- ⊕ Et pour optimiser vos temps de déplacements :
12 centres de formation ont été répartis sur l'ensemble de la France.



12 centres de formation en France :

- 01 PONT-DE-VAUX
- 13 AIX-LES-MILLES
- 31 TOULOUSE (COLOMIERS)
- 33 BORDEAUX (BLANQUEFORT)
- 35 RENNES
- 45 ORLÉANS (SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE)
- 54 NANCY (MAXÉVILLE)
- 59 MERVILLE
- 59 CAUROI
- 69 MEYZIEU
- 85 LA ROCHE-SUR-YON
- 63 CLERMONT-FERRAND

**Pour tout savoir
sur nos formations :**

www.atlantic-formations.fr


N° Indigo 0 825 895 600
0,15 € TTC / MN



VISIO évolue pour vous faire bénéficier :

- du **Service Express Pièces Détachées en 24 H⁽¹⁾** pour **TOUTE LA GAMME DE PRODUITS ATLANTIC⁽²⁾**
- de **forfaits** en dédommagement de votre main-d'œuvre (voir le tableau ci-dessous)

SIMPLE, RAPIDE, GRATUIT.

- 1 Contactez le  pour effectuer **un diagnostic partagé et gratuit**, en vous munissant impérativement du code article et du n° de série de l'appareil.
- 2 **Recevez gratuitement la pièce détachée livrée en 24 H** (sous réserve d'un appel passé avant 15 H, hors week-end et jours fériés).
- 3 Retournez gratuitement la pièce défectueuse **en collant l'étiquette pré-affranchie Colissimo** fournie par Atlantic sur l'emballage d'origine.
- 4 **Recevez votre chèque forfait VISIO** après expertise de la pièce par Atlantic (si elle est reconnue défectueuse).

SERVICE EXPRESS PIÈCES DÉTACHÉES	FORFAIT DÉPANNAGE	
CHAUFFAGE		
Radiateurs		
ALIPSIS		100 €
MARADJA		80 €
ALCOVE, KENDO, NIRVANA, GALAPAGOS, SHANGAÏ, SHANGAÏ ECO DOMO		50 €
Panneaux rayonnants		
TATOU, SOLIUS		/
SOLIUS ECO DOMO		30 €
Convecteurs		
F18, F117T ET F617		/
Radiateurs sèche-serviettes		
ORGANZA		100 €
DORIS CHROME, NÉFERTITI, TIMELIS CHROME, TIMELIS, ZANZIBAR, ADELIS, DORIS 2012 – 2012 ÉTROIT		50 €
		/
Soufflants sèche-serviettes		
ULYSSE, NICO, NICOBAR		/
Gestion d'énergie		/
Autres		
ACCU TRADI 2, CHAUFFAGE TERTIAIRE		/
CHAUFFE-EAU		
VIZENGO, ACI, DIAPASON	150 € AV*	50 € SV*
BLINDÉ, PETITES CAPACITÉS		/
ODYSSÉE, ODYSSÉE SPLIT	150 € AV*	50 € SV*
SOLERIO : BALLON ET CAPTEUR	150 € AV*	50 € SV*
PECS	150 € AV*	50 € SV*
COLLECTIF, DUOTHERM		/

*AV : avec vidange - *SV : sans vidange

(1) livraison gratuite sous 24 H (sous réserve d'une commande passée avant 15H, et hors week-end et jours fériés)
 (2) service valable pour tous les produits sous garantie en vigueur.



Du lundi au vendredi de 8h à 12h30
 et de 13h30 à 18h